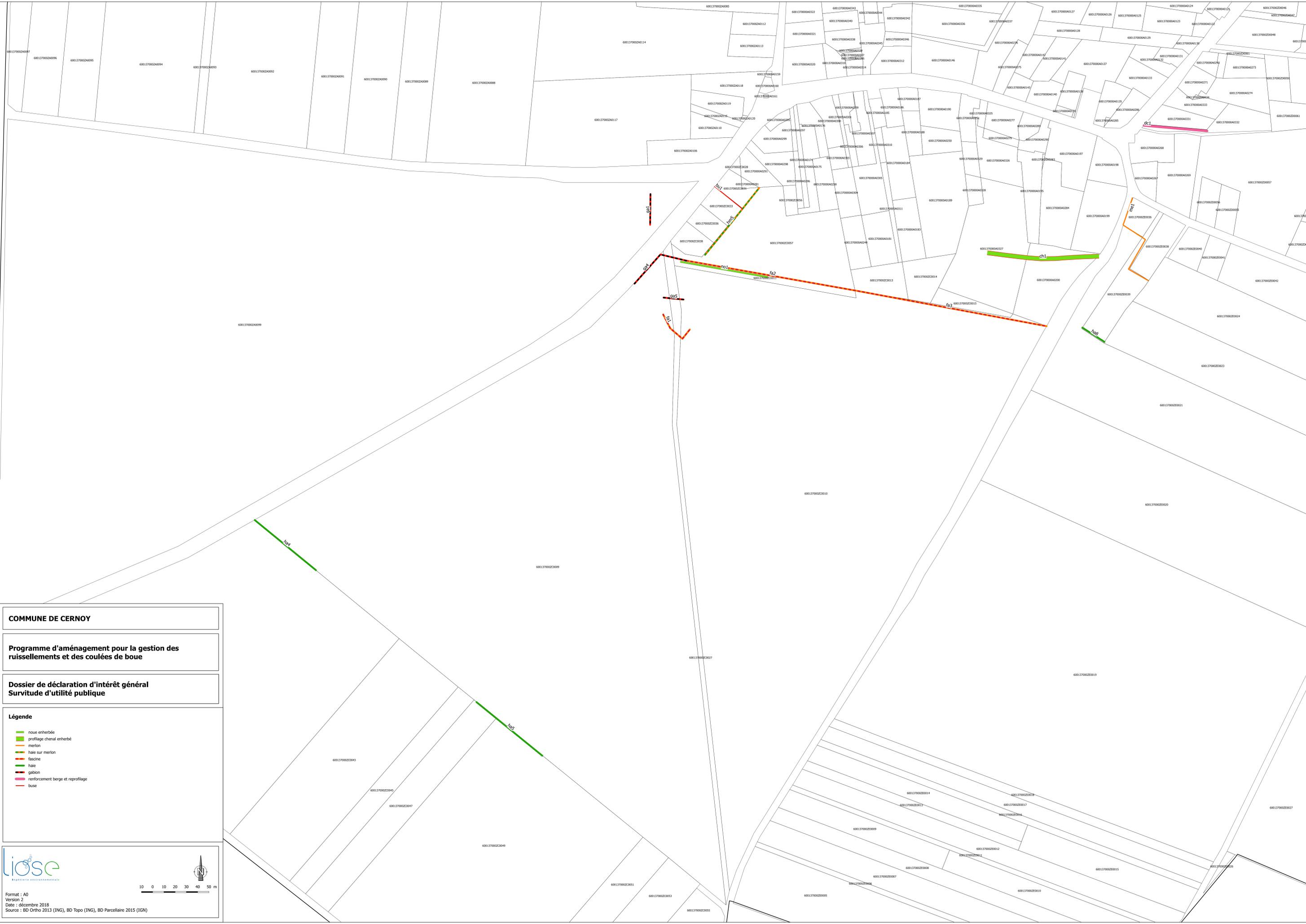


---

**PARTIE VII « PLANS ET ELEMENTS  
GRAPHIQUES »**

---





**COMMUNE DE CERNOY**

**Programme d'aménagement pour la gestion des ruissellements et des coulées de boue**

**Dossier de déclaration d'intérêt général  
Survitude d'utilité publique**

- Légende**
- noue enherbée
  - ▬ profilage chenal enherbé
  - merlon
  - ▬ haie sur merlon
  - fascine
  - haie
  - renforcement berge et reprofilage
  - buse

Format : A0  
Version : 2  
Date : décembre 2018  
Source : BD Ortho 2013 (ING), BD Topo (ING), BD Parcellaire 2015 (IGN)



Commune de  
**CERNOY**

\*\*\*\*\*  
**PLAN D'AMENAGEMENT**  
(avec application graphique du parcellaire cadastral)

\*\*\*\*\*  
**Rue Saint Rémy**  
**Aménagement du fossé aval**

Indice	Date	Dess.	Verif.	Modification du document
A	28/02/2018	R.Molinari	B.Ladwig	Création du document

Références Cadastreles :

Lieu(x)-dit(s) : "Le Village"  
Section(s) : ZC N° 9, 10, 27

Echelle : 1/500      Etabli en Février 2018      Dossier N° : 1760028

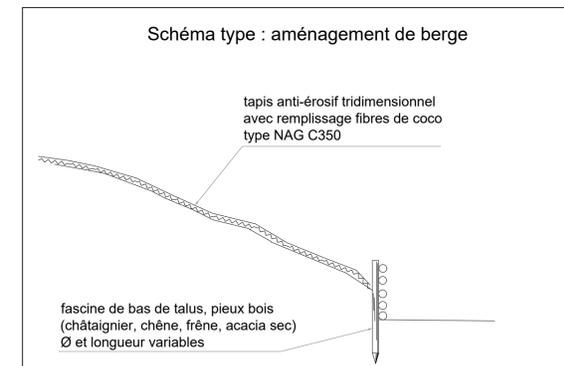
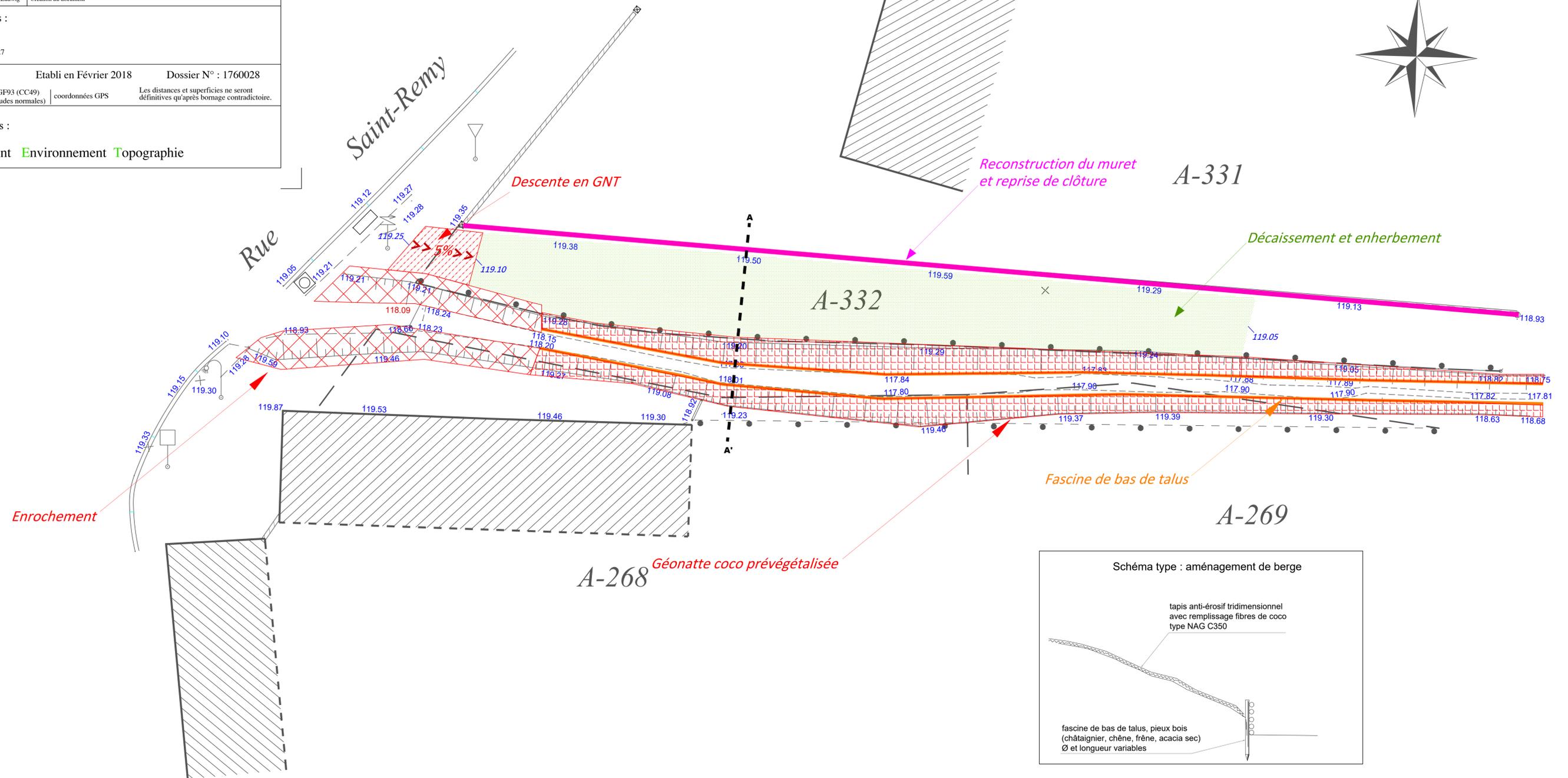
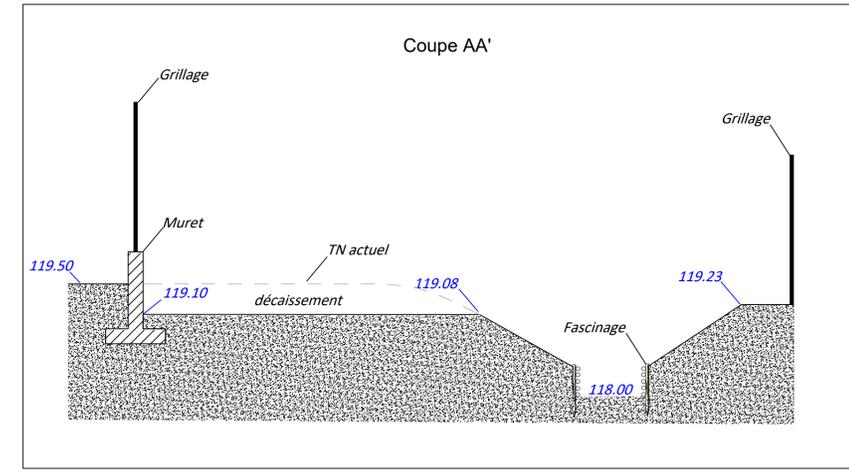
Planimétrie rattachée au système RGF93 (CC49) | coordonnées GPS      Les distances et superficies ne seront définitives qu'après bornage contradictoire.  
Altimétrie rattachée au N.G.F. (altitudes normales)

Levés topographiques :

Aménagement Environnement Topographie

**LEGENDE**

Application cadastrale	Borne OGE existante
Limite de nature	Talus
Cote altimétrique	Plaques
Clôture	Poteau électrique et téléphone
Poteau candélabre	





Commune de  
**CERNOY**

\*\*\*\*\*  
**PLAN D'AMENAGEMENT**  
(avec application graphique du parcellaire cadastral)

\*\*\*\*\*  
**Aménagement secteur de  
Voie communale n°2**

Indice	Date	Dess.	Verif.	Modification du document
A	07/03/2018	R.Molins	B.Laibig	Cotation du document

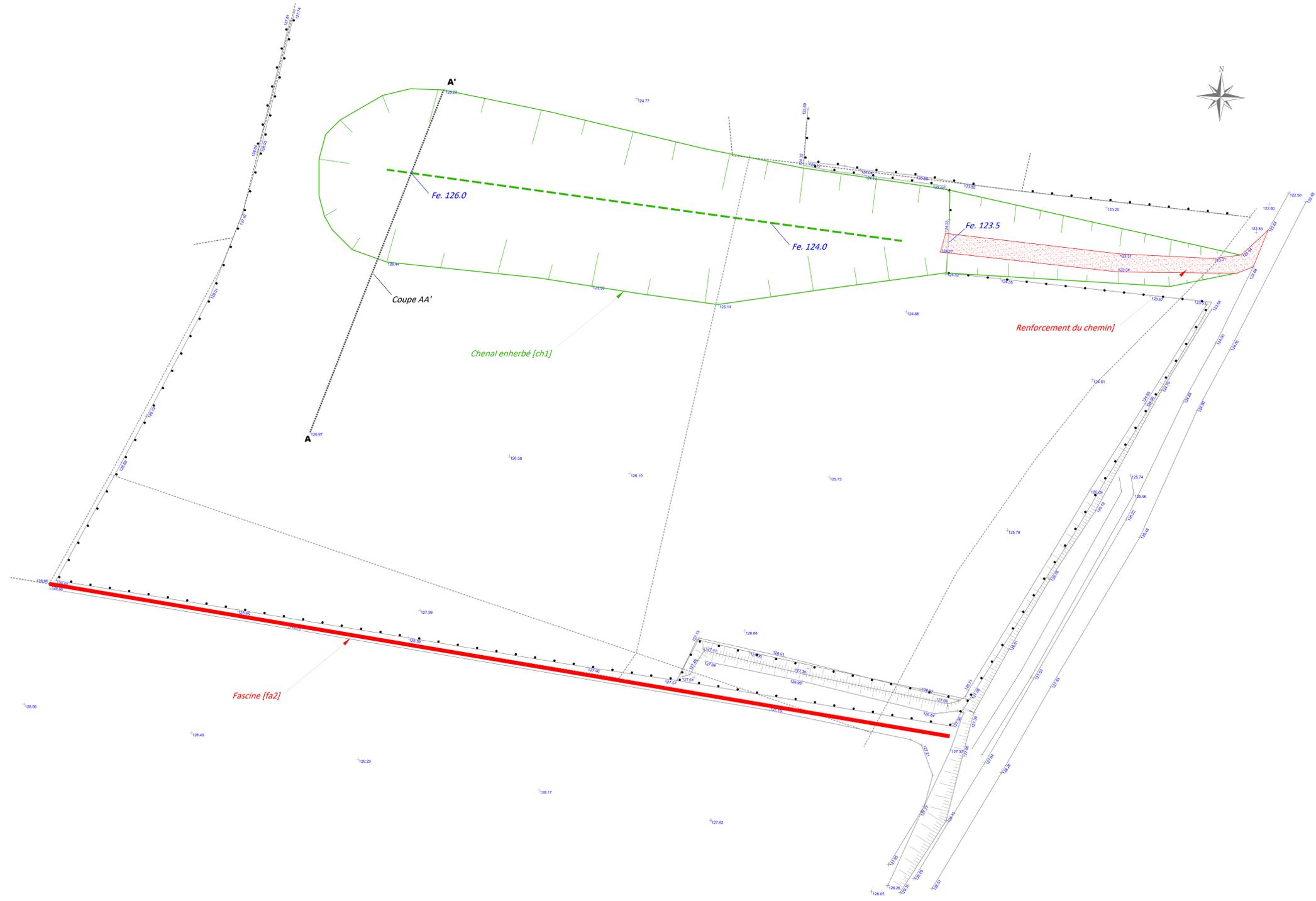
Références Cadastreles :  
Lieu(x)-dit(s) : "Le Chemin de Clermont", "Chemin de Quenot"  
Section(s) : ZC N° 9, 10, 27

Echelle : 1/250      Etabli en Février 2018      Dossier N° : 1760028  
Planimétrie rattachée au système RGF93 (CC49)      Les distances et superficies ne seront définitives qu'après bornage contradictoire.

Levés topographiques :  
 Aménagement Environnement Topographie



LEGENDE	
	Application cadastrale
	Bord de chemin
	Cote altimétrique
	Clôture
	Limite de bois
	Borne OGE existante
	Talus
	Panneau de signalisation
	Limite de culture





# Commune de CERNOY

\*\*\*\*\*  
**PLAN D'AMENAGEMENT**  
 (avec application graphique du parcellaire cadastral)

\*\*\*\*\*  
**Rue Saint Rémy**  
**Aménagement entrée de bourg**

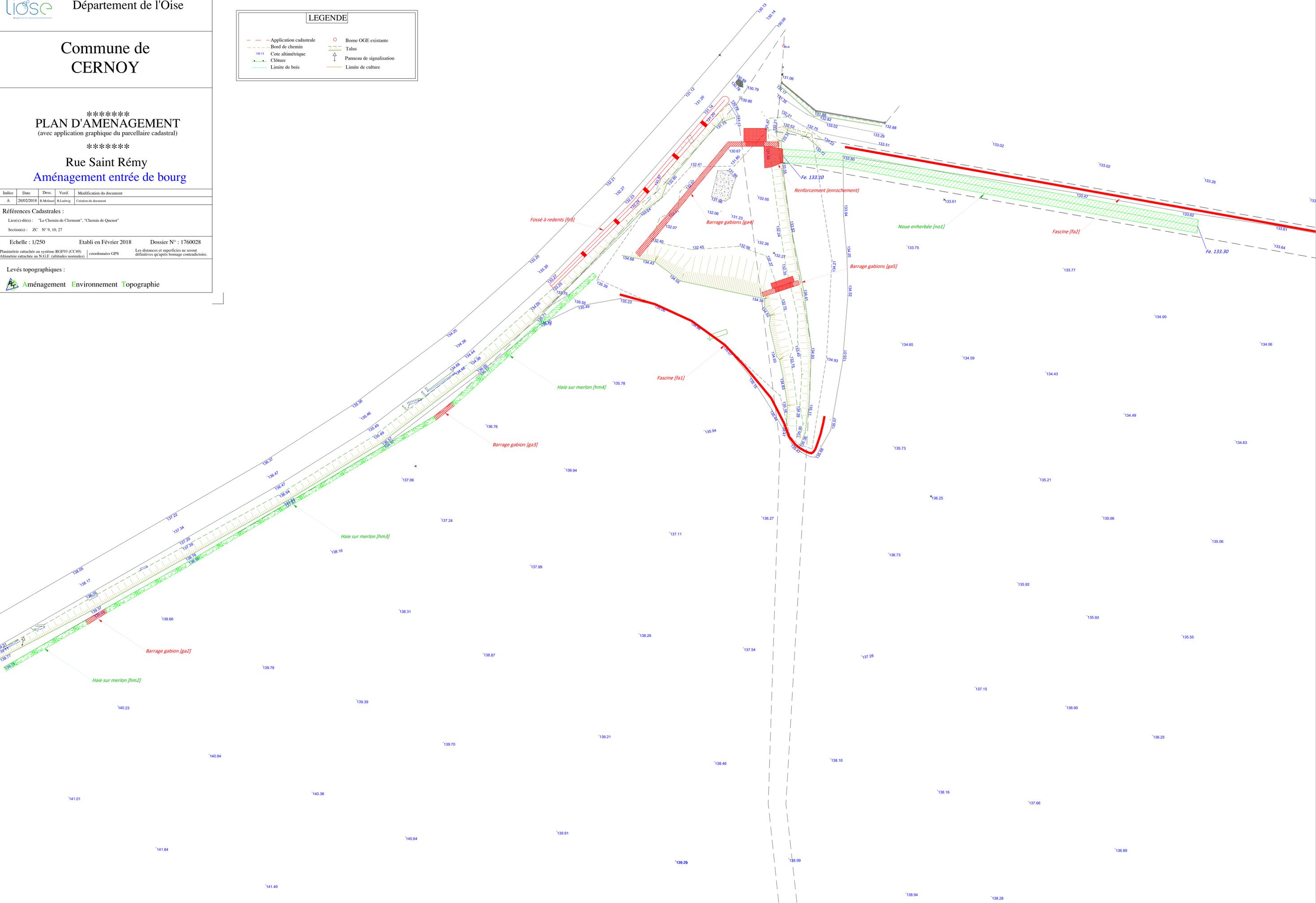
LEGENDE			
	Application cadastrale		Borne OGE existante
	Bord de chemin		Talus
	Cote altimétrique		Panneau de signalisation
	Clôture		Limite de culture
	Limite de bois		

Indice	Date	Dess.	Verif.	Modification du document
A	28/02/2018	R.Moisan	B.Ludwig	Création du document

**Références Cadastreles :**  
 Lieu(x)-dit(s) : "Le Chemin de Clermont", "Chemin de Quenot"  
 Section(s) : ZC N° 9, 10, 27

Echelle : 1/250      Etabli en Février 2018      Dossier N° : 1760028  
Planimétrie rattachée au système RGF93 (CC49)      Les distances et superficies ne seront définitives qu'après bornage contradictoire.  
Altimétrie rattachée au N.G.F. (altitudes normales)      coordonnées GPS

**Levés topographiques :**  
 Aménagement Environnement Topographie





Commune de  
**CERNOY**

\*\*\*\*\*  
**PLAN D'AMENAGEMENT**  
(avec application graphique du parcellaire cadastral)

\*\*\*\*\*  
**Aménagement secteur**  
**Rue du Vert Galant et Rue du Saule**

Indice	Date	Dess.	Verif.	Modification du document
A	08/03/2018	R.Molinar	R.Ludwig	Création du document

Références Cadastreles :  
Lieu(s)-dit(s) : "Le Chemin de Clermont", "Chemin de Quenot"  
Section(s) : ZC N° 9, 10, 27

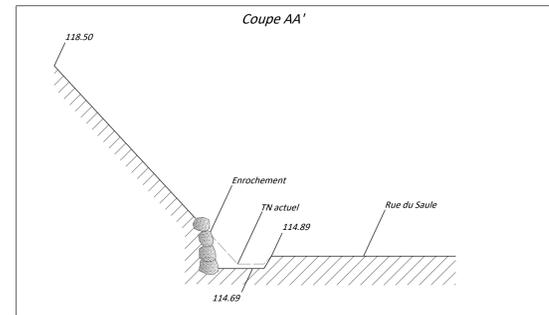
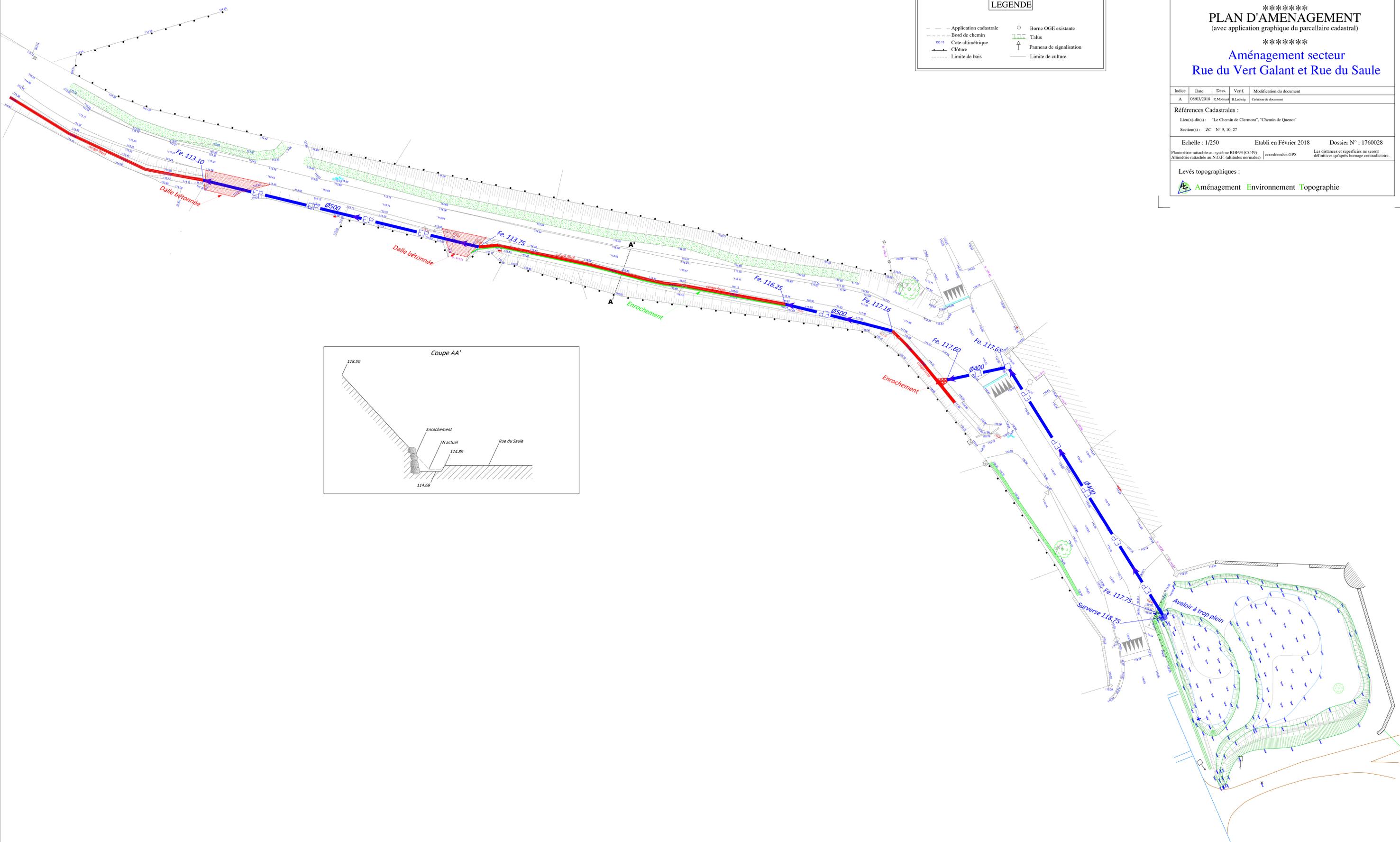
Echelle : 1/250  
Etabli en Février 2018  
Dossier N° : 1760028  
Planimétrie rattachée au système RGF93 (CC49)  
Altimétrie rattachée au N.G.F. (altitudes normales)

Levés topographiques :  
Aménagement Environnement Topographie



**LEGENDE**

- Application cadastrale
- - - Bord de chemin
- 130.13 Cote altimétrique
- Clôture
- Limite de bois
- Borne OGE existante
- ▭ Talus
- ↑ Panneau de signalisation
- Limite de culture





---

## **PARTIE VIII « ANNEXES »**

---

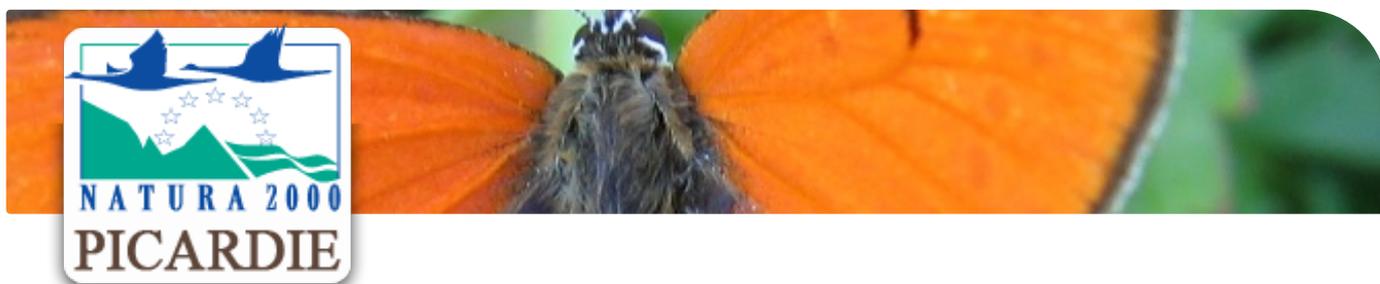


---

## Annexe 1 : Fiche incidence Natura 2000

---





# Vous êtes soumis à évaluation des incidences Natura 2000

Liste des sites, espèces et habitats potentiellement impactés

Document édité le :04/12/2017

📍 Massif forestier de Hez Froidmont et Mont César - FR2200377

🐦 Espèce	Impact potentiel
Grand murin	non
Lucane cerf-volant	non
Vespertilion de Bechstein	non
🌳 Habitats	Impact potentiel
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )*	oui
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion robori-petraea</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	non
Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>	non
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins	oui
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>	non
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> )	non
Sources pétrifiantes avec formations de Travertins ( <i>Cratoneurion commutati</i> )*	oui



# aménagement lutte contre ruissellement et érosion commune de Cernoy

## Evaluation des incidences simplifiées Natura 2000

Document édité le : 04/12/2017

### Informations générales

#### NOM OU STRUCTURE

LUDWIG Bruno | Société : LIOSE

#### TÉLÉPHONE / FAX

0633737650 / 0633737650

#### ADRESSE

3 rue de la Fontaine ROYAUCOURT ET CHAILVET (02000)

#### E-MAIL

bruno.ludwig02@gmail.com

#### DATES DU PROJET

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

#### DURÉE

> 1 mois

#### DESCRIPTION DU PROJET

Les aménagements portent sur la création et le réaménagement de :

- haies,
- fascines,
- enherbements,
- fossés,
- gabions,
- merlons,
- trop-plein mare.

#### TYPE DE PROJET

Installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau

#### DÉPARTEMENT(S) CONCERNÉ(S) :

Oise (60)

### Dimensions du projet

#### EMPRISE AU SOL TEMPORAIRE

-

#### EMPRISE AU SOL PERMANENTE

-

#### EMPRISE EN PHASE DE TRAVAUX

-

#### PHASE DE LA JOURNÉE

diurne

#### FRÉQUENCE

-

#### EMPRISE AU SOL TEMPORAIRE

-

#### EMPRISE AU SOL PERMANENTE

-

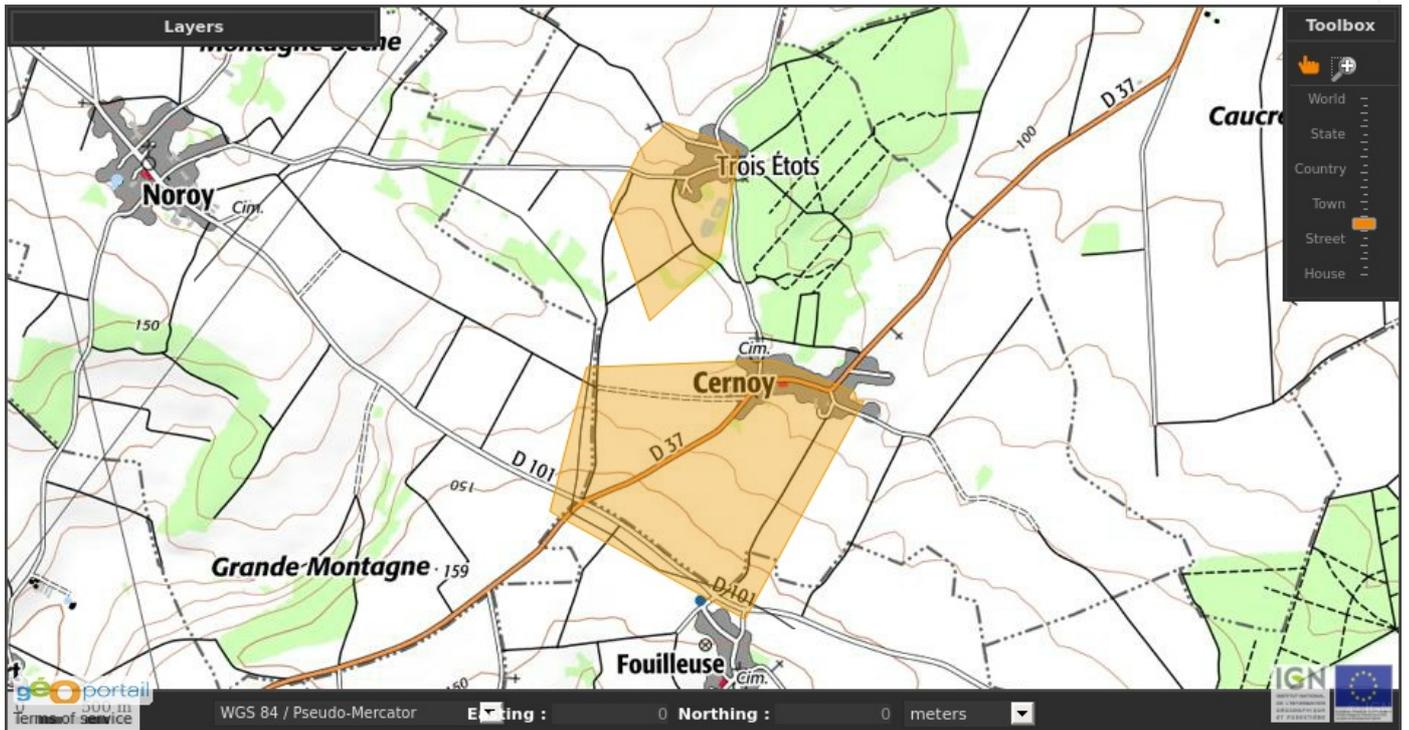
#### EMPRISE EN PHASE DE TRAVAUX

-

#### AMÉNAGEMENTS CONNEXES

-

# Localisation du projet



📍 Massif forestier de Hez Froidmont et Mont César - FR2200377

🦋 Espèce	Impact potentiel
🔍 Grand murin	non
🔍 Lucane cerf-volant	non
🔍 Vespertilion de Bechstein	non
🌳 Habitats	Impact potentiel
🔍 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	oui
🔍 Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (Quercion robori-petraea ou Ilici-Fagenion)	non
🔍 Hêtraies du Asperulo-Fagetum	non
🔍 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins	oui
🔍 Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	non
🔍 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	non
🔍 Sources pétrifiantes avec formations de Travertins (Cratoneurion commutati)*	oui

## Évaluations des espèces et habitats

📍 Massif forestier de Hez Froidmont et Mont César

Habitat	Enjeu de conservation	Superficie impactée	Pourcentage superficie de l'habitat	Nature de l'impact	Durée de l'impact	Impact significatif	Justification/Mesure de réduction
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	Majeur	<i>Surface indéterminée</i>	-	Aucun impact	<i>Aucun</i>	Non	Pas de prélèvement, ni de rejet supplémentaire d'eau
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins	Majeur	<i>Surface indéterminée</i>	-	Aucun impact	<i>Aucun</i>	Non	pas de prélèvement, ni de rejet supplémentaire d'eau
Sources pétrifiantes avec formations de Travertins (Cratoneurion commutati)*	Majeur	<i>Surface indéterminée</i>	-	Aucun impact	<i>Aucun</i>	Non	pas de prélèvement, ni de rejet supplémentaire d'eau

## Conclusion sur l'évaluation des incidences

---

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet. Compte tenu des analyses précédentes et des éventuels effets cumulés des différents impacts identifiés.

> Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur l'état de conservation du site Natura 2000 **“Massif forestier de Hez Froidmont et Mont César”** ?

**NON**

Ce formulaire, accompagné de ses pièces, vaut évaluation des incidences Natura 2000 et est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

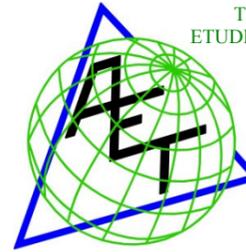
**Le ou les animateurs du ou des sites Natura 2000 concernés n'ont pas été contactés**

---

## Annexe 2 : Extrait du PLU de Cernoy

---





TOPOGRAPHIE – IMPLANTATION – EXPERTISE – COPROPRIETE – BORNAGE – URBANISME  
ETUDE D'AMENAGEMENT RURAL & URBAIN – SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE – C.A.O / D.A.O

## Département de l'Oise

**COMMUNE DE CERNOY**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**5a**



**ARRÊT**

Vu pour être annexé à la  
délibération du

**ENQUETE PUBLIQUE**

Vu pour être annexé à  
l'arrêté du

**Dossier d'approbation**

**EXECUTOIRE**

A compter du

## PIECES GRAPHIQUES DU REGLEMENT

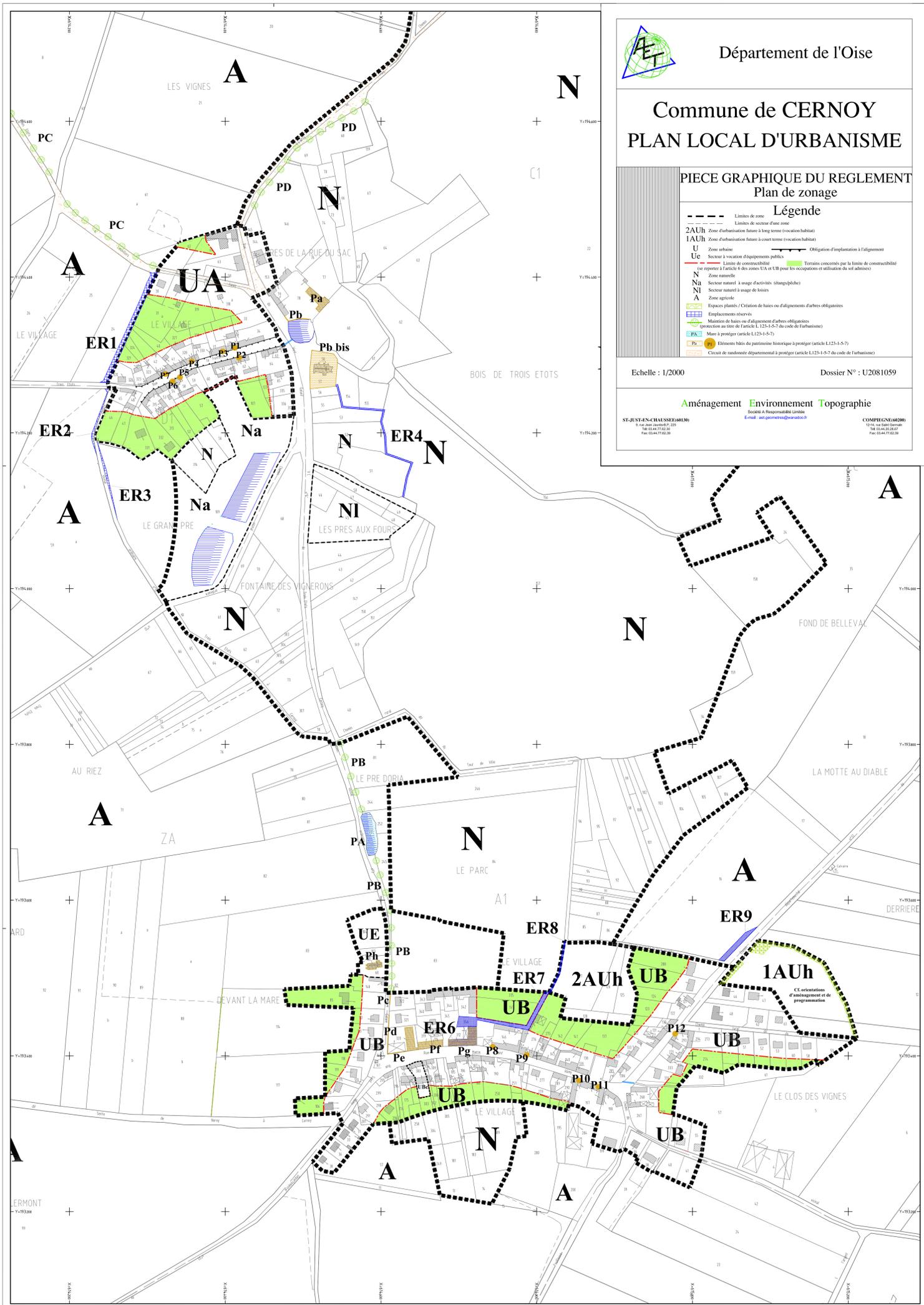
### Aménagement Environnement Topographie

9, Rue Jean Jaurès  
B.P. 225  
**60132 St Just-en-Chaussée**  
Tel : 03 44.77.62.30  
Fax : 03 44.77.62.39

Société A Responsabilité Limitée de Géomètres-Experts  
e-mail : [aet.geometres@wanadoo.fr](mailto:aet.geometres@wanadoo.fr)  
Site : [www.aet-geometres-urbanisme-vrd.fr](http://www.aet-geometres-urbanisme-vrd.fr)

12-14, Rue St Germain  
**60200 Compiègne**  
Tel : 03 44.20.28.67  
Fax : 03 44.77.62.39





Département de l'Oise

### Commune de CERNOY PLAN LOCAL D'URBANISME

#### PIECE GRAPHIQUE DU REGLEMENT Plan de zonage

- Légende**
- Limites de zone
  - Limites de secteur d'une zone
  - 2AUh Zone d'habitat individuel à long terme (vocation habitat)
  - 1AUh Zone d'habitat individuel à court terme (vocation habitat)
  - U Zone urbaine
  - Ue Secteur à vocation d'équipements publics
  - Limite de constructibilité
  - Terrain concerné par la limite de constructibilité (ce dernier à l'article 6 des annexes EA et UB pour les occupations et utilisations de sol admises)
  - N Zone naturelle
  - Na Secteur naturel à usage d'activités (équipements)
  - NI Secteur naturel à usage de loisirs
  - A Zone agricole
  - Espaces plantés / Création de haies ou d'alignements d'arbres obligatoires
  - Emplacements réservés
  - Maintiens de haies ou d'alignements d'arbres obligatoires
  - (protection au titre de l'article L.123-5-7 du code de l'urbanisme)
  - PA Murs à protéger (article L.123-1-5-7)
  - PP Eléments bâtis du patrimoine historique à protéger (article L.123-1-5-7)
  - Circuit de randonnée départemental à protéger (article L.123-1-5-7 du code de l'urbanisme)

Echelle : 1/2000 Dossier N° : U2081059

Aménagement Environnement Topographie

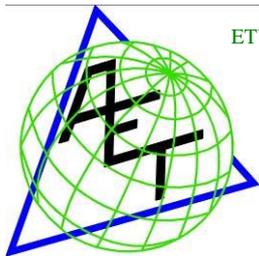
ST-JUSTEN-CHAUSSEE (08130) COMPTEUR (08130)

Société à Responsabilité Limitée 1531 rue de la Gare

Tel: 03 44 77 62 30 Tel: 03 44 77 62 30

Fax: 03 44 77 62 30 Fax: 03 44 77 62 30





TOPOGRAPHIE – IMPLANTATION – EXPERTISE – COPROPRIETE – BORNAGE – URBANISME  
ETUDE D'AMENAGEMENT RURAL & URBAIN – SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE – C.A.O / D.A.O

## Département de l'Oise

**COMMUNE DE CERNOY**

**5b**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**



**ARRET**

Vu pour être annexé à la  
délibération du

**ENQUETE PUBLIQUE**

Vu pour être annexé à l'arrêté  
du

**Dossier d'approbation**

**EXECUTOIRE**

A compter du

# REGLEMENT

**Aménagement Environnement Topographie**

9, Rue Jean Jaurès - B.P. 225  
60132 St Just-en-Chaussée

Tel : 03 44.77.62.30  
Fax : 03 44.77.62.39

Société A Responsabilité Limitée de Géomètres-Experts  
E-mail : [aet.geometres@wanadoo.fr](mailto:aet.geometres@wanadoo.fr)  
Site : [www.aet-geometres-urbanisme-vrd.fr](http://www.aet-geometres-urbanisme-vrd.fr)

12-14, Rue St Germain  
60200 Compiègne

Tel : 03 44.20.28.67  
Fax : 03 44.77.62.39

## ANNEXE 2

### PRESCRIPTIONS PAYSAGERES

#### Essences végétales conseillées

*SOURCE : « Arbres et Haies de Picardie : Observer, projeter, gérer et protéger le patrimoine boisé » CAUE de la Somme. 2006, Site Internet du CAUE de l'Oise.*

#### LES ARBRES

Afin d'éviter la monotonie, il est préférable d'employer des végétaux caducs qui assurent un effet décoratif et qui varient au cours des saisons. Les arbres sont des éléments de composition du jardin qui apportent bien-être et confort en dehors de la maison tout en accompagnant le bâti de manière harmonieuse.

Il est important d'envisager au moment de la plantation le volume (aérien et souterrain) et la taille maximale que peut prendre l'arbre. Les arbres doivent être choisis en fonction de l'espace dont ils disposent dans votre jardin.

Les arbres à feuilles caduques plantés à proximité des fenêtres de la maison permettent avec leur feuillage de créer de l'ombre en été, et de laisser passer la lumière en hiver. Plantés à distance raisonnable de la maison, ils créent des jeux d'ombre et de lumière tout en faisant réaliser des économies de climatisation et de chauffage.

#### LES GRANDS ARBRES DE JARDIN :

- |  |  |
|--|--|
| - Frêne / <i>Fraxinus excelsior</i>            | - Chêne pédonculé / <i>Quercus pedunculata</i>   |
| - Erable plane / <i>Acer platanoides</i>       | - Chêne rouvre / <i>Quercus petraea</i>          |
| - Erable sycomore / <i>Acer pseudoplatanus</i> | - Chataignier / <i>Castanea sativa</i>           |
| - Tilleul des bois / <i>Tilia cordata</i>      | - Hêtre / <i>Fagus sylvatica</i>                 |
| - Robinier / <i>Robinia pseudoacacia</i>       | - Aulne à feuille en cœur / <i>Alnus cordata</i> |
| - Peuplier tremble / <i>Populus tremula</i>    | - Noyer commun / <i>Juglans regia</i>            |
| - Saule osier / <i>Salix viminalis</i>         | - Merisier / <i>Prunus avium</i>                 |

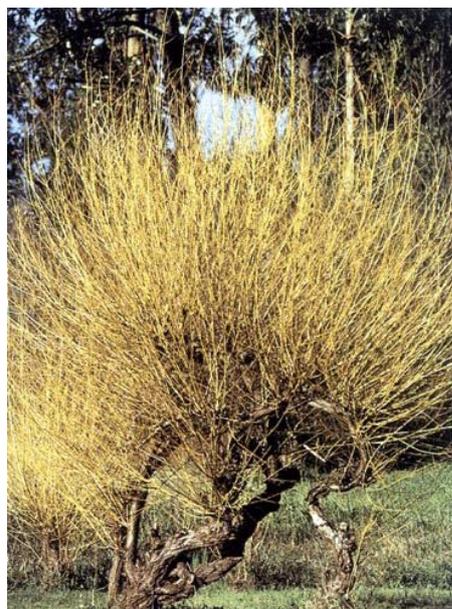
#### Végétaux à éviter ou à utiliser avec précaution :

- Allergisants : Bouleau pubescent (*Betula pubescens*), Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), etc.
- Inadaptés : Peuplier blanc (*Populus alba*), Peuplier tremble (*Populus tremula*), etc.
- Toxiques : If commun (*Taxus baccata*), Ailanthé (*Ailanthus altissima*), etc.

***Planter des végétaux de grandes dimensions devant des bâtiments de grande taille ne permet pas forcément de les intégrer correctement au paysage. Au contraire, cela rend encore plus visible des constructions souvent ingrates.***



*Merisier*



*Saule osier*

**LES ARBRES FRUITIERS** : Pommiers, poiriers, pruniers, noyers en variétés...

Les arbres fruitiers étaient autrefois très fréquents en fond de parcelle et permettaient une transition avec le paysage rural environnant. Leur floraison printanière est très décorative et leur taille réduite permet leur implantation dans de petits jardins.

Les arbres fruitiers sont sensibles aux maladies et aux insectes ravageurs. En respectant les exigences du sol et du climat, vous rendrez les arbres que vous plantez plus résistants.

*Végétaux à éviter ou à utiliser avec précaution :*

- Inadaptés : Amandier (*Prunus dulcis*), Citronnier (*Citrus limon*), Mandarinier (*Citrus reticulata*), Néflier du Japon (*Eriobotrya japonica*), etc.



*Pommier*



*Prunier*

### **LES ARBRES DE TAILLE MOYENNE ET LES ARBUSTES :**

L'association de différents arbres et arbustes permet de créer une variation dans les formes, les volumes et les textures. L'ensemble végétal ainsi créé permet de marquer l'espace, de valoriser un lieu ou d'agrémenter un espace laissé libre.

Il convient de planter des arbres et des arbustes dont le volume est adapté à l'espace dont ils disposent, que ce soit pour le volume aérien ou souterrain. Dès la plantation, il faut anticiper l'encombrement que prendra la plante adulte, et ce notamment lorsque l'on plante près des bâtiments.

Les arbres et les arbustes constituent un réseau de corridors écologiques permettant le déplacement de la faune et le lien entre le milieu urbain et le milieu rural. Ils contribuent ainsi au maintien de la biodiversité.

#### *Les arbres de taille moyenne*

- Bouleau / *Betula verrucosa*
- Alisier blanc / *Sorbus aria*
- Sorbier des oiseleurs / *Sorbus aucuparia*
- Erable champêtre / *Acer campestre*
- Charme / *Carpinus betulus*



*Alisier blanc*

#### *Les arbustes champêtres à feuilles caduques*

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Erable champêtre / <i>Acer campestre</i></li> <li>- Charme / <i>Carpinus betulus</i></li> <li>- Noisetier / <i>Coryllus avellana</i></li> <li>- Fusain d'Europe / <i>Evonymus europaeus</i></li> <li>- Viorne obier / <i>Viburnum opulus</i></li> <li>- Viorne lantane / <i>Viburnum lantana</i></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cornouiller sanguin / <i>Cornus sanguinea</i></li> <li>- Prunellier / <i>Prunus spinosa</i></li> <li>- Sureau noir / <i>Sambucus nigra</i></li> <li>- Cytise / <i>Laburnum anagyroides</i></li> <li>- Néflier (<i>Mespilus germanica</i>)</li> <li>- Eglantier (<i>Rosa canina</i>)</li> </ul> |
|--|---|

#### *Les arbustes de parcs et jardins à feuilles caduques :*

- Seringat / *Philadelphus coronarius*
- Groseiller fleurs / *Ribes sanguineum*
- Forsythia / *Forsythia intermedia*
- Spirée / *Spiraea vanhouttei*
- Weigela / *Weigela sp.*
- Cassis / *Ribes nigrum*

#### *Les arbustes à feuilles persistantes :*

- Abelia / *Abelia grandiflora*
- Troëne commun / *Ligustrum atrovirens*
- Buis / *Buxus sempervirens*
- Houx / *Ilex aquifolium*
- Mahonia / *Mahonia aquifolium*
- Chèvrefeuille / *Lonicera caprifolium*



*Cytise*



*Cornouiller sanguin en hiver*

## LES HAIES

Les haies servent à délimiter l'ensemble ou une partie de l'espace. Elles séparent différents espaces et surtout créent une intimité dans le jardin. Libres ou taillées, les haies en limite d'espace public, comme les murs de clôture en briques, sont un fil reliant les habitations les unes aux autres.

Les haies mélangées de différentes essences de végétaux sont plus résistantes aux maladies, donnent la possibilité de réaliser des compositions paysagères plus intéressantes, maintiennent la biodiversité floristique et faunistique et participent à une meilleure harmonie entre le végétal et le bâti.

Les haies de type Thuya, Cyprès ou Laurier banalisent les paysages du fait de leur utilisation massive. Leur aspect compact les a parfois assimilés à du «béton vert» créant souvent des barrières visuelles dans les paysages.

- |   |   |
|---|---|
| - Charme commun ( <i>Carpinus betulus</i> )           | - Nerprun purgatif ( <i>Rhamnus cathartica</i> )  |
| - Poirier sauvage ( <i>Pyrus pyraster</i> )           | - Bouleau commun ( <i>Betula pendula</i> )        |
| - Tilleul à petites feuilles ( <i>Tilia cordata</i> ) | - Cornouiller sanguin ( <i>Cornus sanguinea</i> ) |
| - Aulne commun ( <i>Alnus glutinosa</i> )             | - Noisetier commun ( <i>Corylus avellana</i> )    |
| - Erable champêtre ( <i>Acer campestre</i> )          | - Pommier sauvage ( <i>Malus sylvestris</i> )     |
| - Aubépine blanche ( <i>Crataegus monogyna</i> )      | - Genêt à balais ( <i>Cytisus scoparius</i> )     |
| - Cornouiller mâle ( <i>Cornus mas</i> )              | - Hêtre commun ( <i>Fagus sylvatica</i> )         |
| - Aubépine épineuse ( <i>Crataegus laevigata</i> )    | - Bourdaine ( <i>Frangula alnus</i> ),            |
| - Saule Marsault ( <i>Salix caprea</i> ),             | - Prunellier ( <i>Prunus spinosa</i> ),           |
| - Saule fragile ( <i>Salix fragilis</i> ),            | - Saule cendré ( <i>Salix cinerea</i> ),          |
| - Viorne obier ( <i>Viburnum opulus</i> ).            |   |

*Végétaux à éviter ou à utiliser avec précaution :*

- Banalisation : Forsythia (*Forsythia x intermedia*); Thuya (*Thuya occidentalis*), etc.
- Toxiques : Ailanthé (*Ailanthus altissima*) ; Cotoneaster (*Cotoneaster franchetti*); Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*) ; Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*) ; Troène commun (*Ligustrum vulgare*)



*Charme commun*



*Aubépine blanche*

## AUTRES ESPECES

**LES ESPECES TAPISSANTES ET GRIMPANTES** : Clématite des haies (*Clematis vitalba*), Houblon commun (*Humulus lupulus*),

Dans un jardin, le vertical est aussi important que l'horizontal. Les plantes grimpantes permettent d'agrémenter les surfaces verticales des espaces extérieurs. Elles peuvent recouvrir les portiques, pergolas, murs, pylônes, tonnelles, troncs d'arbres, etc. Il est important de choisir l'essence à planter en fonction du type de support approprié.

*Végétaux à éviter ou à utiliser avec précaution :*

- Toxiques : Chèvrefeuille commun (*Lonicera caprifolium*), Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), Lierre commun (*Hedera helix*), etc.

## EXEMPLES DE QUELQUES VEGETAUX RECOMMANDES POUR STABILISER LES TALUS CALCAIRES

### LES ARBUSTES

- Buddléa, arbre aux papillons (*Buddleja davidii*)
- Baguenaudier, arbre à vessies (*Colutea arborescens*)
- Sureau (*Sambucus nigra*)
- Viorne obier (*Viburnum opulus*)
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)

### VIVACES DE SOLEIL

- |  |                                       |
|--|---------------------------------------|
| - Achillées ( <i>Achille sp.</i> )                   | - Centaurées ( <i>Centaurea sp.</i> ) |
| - Cota des teinturiers ( <i>Anthemis tinctoria</i> ) | - Euphorbes ( <i>Euphorbia sp.</i> )  |
| - Epervières ( <i>Hieracium sp.</i> )                | - Pivoines ( <i>Paeonia sp.</i> )     |
| - Valérianes ( <i>Valeriana sp.</i> )                | - Asters ( <i>Aster sp.</i> )         |
| - Mauves ( <i>Malva sp.</i> )                        |                                       |

### ESPECES D'OMBRE (*bulbes et rhizomes*)

- Jacinthe des bois (*Hycinthoides non-scripta*)
- Narcisses (*Narcissus sp.*)
- Anémones des bois (*Anemone sylvestris*)
- Hellebores diverses
- Sceau de salomon (*Polygonatum sp.*)
- Euphorbes (*Euphorbia*)

## ANNEXE 4

### LISTE DES ELEMENTS IDENTIFIES AU TITRE DE L'ARTICLE L123-1-5-7 DU CODE DE L'URBANISME

#### Définition des mesures de prescriptions associées

*Se reporter à la pièce 5.c « Éléments protégés par l'article L.123-1-5-7 du code de l'urbanisme » pour des informations complémentaires.*

N°	SITES	OBJET	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
<b>HAMEAU DE TROIS ETOTS</b>			
<b>ÉLÉMENTS BATIS DU PATRIMOINE</b>			
<b>P1</b>	53 Rue de la Fontaine	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>
<b>P2</b>	48 Rue de la Fontaine	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>
<b>P3</b>	79 Rue de la Fontaine	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>
<b>P4</b>	107 Rue de la Fontaine	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>
<b>P5</b>	132 Rue de la Fontaine	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>

N°	SITES	OBJET	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
<b>P6</b>	148 Rue de la Fontaine	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>
<b>P7</b>	139 Rue de la Fontaine	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>
<b>Pa</b>	Rue du Vert Galant	Château	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire du bâtiment avec l'ensemble des ouvertures existantes</li> <li>• Interdiction de boucher les ouvertures existantes</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Toute éventuelle rénovation devra permettre de maintenir le caractère de l'édifice existant (matériaux utilisés (pierres ou briques), ouvertures, toitures ...)</li> </ul>
<b>Pb</b>	Rue du Vert Galant	Mur d'enceinte du château avec porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute percée (accès) dans l'enceinte du mur est interdite.</li> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture (porche) avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Toute éventuelle rénovation devra permettre de maintenir le caractère de l'enceinte</li> </ul>
<b>Pb bis</b>	Rue du Vert Galant	La chapelle Le calvaire Les abords de la chapelle dont le petit cimetière et la sépulture d'un grognard de l'armée napoléonienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire du bâtiment avec l'ensemble des ouvertures existantes</li> <li>• Interdiction de boucher les ouvertures existantes</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Toute éventuelle rénovation devra permettre de maintenir le caractère de l'édifice existant (matériaux utilisés (pierres ou briques), ouvertures, toitures ...)</li> <li>• Maintien obligatoire des abords de la chapelle à l'identique avec notamment le cimetière</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE PAYSAGE</b>			
<b>PC</b>	CV ordinaire n°11 de Trois-Etots à Lieuvillers	Haie, alignement d'arbres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abattage interdit sauf autorisation pour raisons sanitaire ou de sécurité</li> <li>• En cas de coupe pour raisons sanitaire ou de sécurité, conservation de l'alignement caractéristique et remplacement obligatoire par un arbre de la même essence</li> </ul>
<b>PD</b>	VC n°13 de Trois-Etots à Cernoy	Haie, alignement d'arbres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abattage interdit sauf autorisation pour raisons sanitaire ou de sécurité</li> <li>• En cas de coupe pour raisons sanitaire ou de sécurité, conservation de l'alignement caractéristique et remplacement obligatoire par un arbre de la même essence</li> </ul>

<b>BOURG DE CERNOY</b>			
<b>ÉLÉMENTS BATIS DU PATRIMOINE</b>			
<b>P8</b>	55 Rue St Rémy	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>
<b>P9</b>	61 Rue St Rémy	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>
<b>P10</b>	136 Rue St Rémy	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>
<b>P11</b>	136 Rue St Rémy	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>
<b>P12</b>	302 Rue St Rémy	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>
<b>Pc</b>	Rue du Vert Galant	Mur en pierre et en brique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute nouvelle percée (accès) dans l'enceinte du mur est interdite.</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Toute éventuelle rénovation devra permettre de maintenir le caractère de l'enceinte</li> </ul>
<b>Pd</b>	Rue du Vert Galant	Mur en pierre et en brique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute nouvelle percée (accès) dans l'enceinte du mur est interdite.</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Toute éventuelle rénovation devra permettre de maintenir le caractère de l'enceinte</li> </ul>

<b>Pe</b>	Rue St Rémy	Mur en pierre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute nouvelle percée (accès) dans l'enceinte du mur est interdite.</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierre notamment)</li> <li>• Toute éventuelle rénovation devra permettre de maintenir le caractère de l'enceinte</li> </ul>
<b>Pf</b>	Rue St Rémy	Bâtiments en pierre et en brique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire du bâtiment (alignement minéral sur la rue de St Rémy)</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Toute éventuelle rénovation devra permettre de maintenir le caractère de l'édifice existant (matériaux utilisés (pierres ou briques), ouvertures, toitures ...)</li> </ul>
<b>Pg</b>	Rue St Rémy	Bâtiments en pierre et en brique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire du bâtiment (alignement minéral sur la Rue St Rémy)</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Toute éventuelle rénovation devra permettre de maintenir le caractère de l'édifice existant (matériaux utilisés (pierres ou briques), ouvertures, toitures ...)</li> </ul>
<b>Ph</b>	Rue du Vert Galant	Eglise avec son clocher au-dessus de la porte d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire du bâtiment avec l'ensemble des ouvertures existantes</li> <li>• Interdiction de boucher les ouvertures existantes</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Toute éventuelle rénovation devra permettre de maintenir le caractère de l'édifice existant (matériaux utilisés (pierres ou briques), ouvertures, toitures ...)</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE GESTION HYDRAULIQUE</b>			
<b>PA</b>	VC de Trois-Etots à Cernoy	Mare privée jouant un rôle important dans le recueil des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien de la mare obligatoire</li> <li>• Entretien obligatoire</li> <li>• Aménagements possibles sans remise en cause de sa fonction de recueil des eaux pluviales</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE PAYSAGE</b>			
<b>PB</b>	VC de Trois-Etots à Cernoy	Haie, alignement d'arbres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abattage interdit sauf autorisation pour raisons sanitaire ou de sécurité</li> <li>• En cas de coupe pour raisons sanitaire ou de sécurité, conservation de l'alignement caractéristique et remplacement obligatoire par un arbre de la même essence</li> </ul>
<b>CIRCULATION DOUCE</b>			
	Circuit de randonnée « Le chemin des châteaux »	Sentier de randonné	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des chemins existants permettant l'itinéraire de randonnée identifié</li> </ul>



TOPOGRAPHIE – IMPLANTATION – EXPERTISE – COPROPRIETE – BORNAGE – URBANISME  
ETUDE D'AMENAGEMENT RURAL & URBAIN – SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE – C.A.O / D.A.O

## Département de l'Oise

**COMMUNE DE CERNOY**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**5c**



**ARRÊT**

Vu pour être annexé à la  
délibération du

**ENQUETE PUBLIQUE**

Vu pour être annexé à  
l'arrêté du

**Dossier d'approbation**

**EXECUTOIRE**

A compter du

**ELEMENTS PROTEGES AU TITRE DE L'ARTICLE  
L.123-1-5-7° DU CODE DE L'URBANISME**

**Aménagement Environnement Topographie**

9, Rue Jean Jaurès  
B.P. 225  
60132 St Just-en-Chaussée  
Tel : 03 44.77.62.30  
Fax : 03 44.77.62.39

Société A Responsabilité Limitée de Géomètres-Experts  
e-mail : [aet.geometres@wanadoo.fr](mailto:aet.geometres@wanadoo.fr)  
Site : [www.aet-geometres-urbanisme-vrd.fr](http://www.aet-geometres-urbanisme-vrd.fr)

12-14, Rue St Germain  
60200 Compiègne  
Tel : 03 44.20.28.67  
Fax : 03 44.77.62.39

# LISTE DES ELEMENTS PROTEGES AU TITRE DE L'ARTICLE L.123.1.5 7° DU CODE DE L'URBANISME

**RAPPEL :**

Article L 123-1-5 7° du code de l'urbanisme : « *Le règlement fixe, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols permettant d'atteindre les objectifs mentionnés à l'article L. 121-1, qui peuvent notamment comporter l'interdiction de construire, délimitent les zones urbaines ou à urbaniser et les zones naturelles ou agricoles et forestières à protéger et définissent, en fonction des circonstances locales, les règles concernant l'implantation des constructions. [...]* »

*7° Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ; [...]* »

**NOTA :** *Se reporter à l'annexe sur les recommandations architecturales notamment pour la rénovation des porches ou les murs de clôtures.*

N°	SITES	OBJET	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
<b>HAMEAU DE TROIS ETOTS</b>			
<b>ÉLEMENTS BATIS DU PATRIMOINE</b>			
<b>P1</b>	53 Rue de la Fontaine	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>
<b>P2</b>	48 Rue de la Fontaine	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>
<b>P3</b>	79 Rue de la Fontaine	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>

N°	SITES	OBJET	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
<b>P4</b>	107 Rue de la Fontaine	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>
<b>P5</b>	132 Rue de la Fontaine	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>
<b>P6</b>	148 Rue de la Fontaine	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>
<b>P7</b>	139 Rue de la Fontaine	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>
<b>Pa</b>	Rue du Vert Galant	Château	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire du bâtiment avec l'ensemble des ouvertures existantes</li> <li>• Interdiction de boucher les ouvertures existantes</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Toute éventuelle rénovation devra permettre de maintenir le caractère de l'édifice existant (matériaux utilisés (pierres ou briques), ouvertures, toitures ...)</li> </ul>
<b>Pb</b>	Rue du Vert Galant	Mur d'enceinte du château avec porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute percée (accès) dans l'enceinte du mur est interdite.</li> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture (porche) avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Toute éventuelle rénovation devra permettre de maintenir le caractère de l'enceinte</li> </ul>
<b>Pb bis</b>	Rue du Vert Galant	La chapelle Le calvaire Les abords de la chapelle dont le petit cimetière et la sépulture d'un grognard de l'armée napoléonienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire du bâtiment avec l'ensemble des ouvertures existantes</li> <li>• Interdiction de boucher les ouvertures existantes</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Toute éventuelle rénovation devra permettre de maintenir le caractère de l'édifice existant (matériaux utilisés (pierres ou briques), ouvertures, toitures ...)</li> <li>• Maintien obligatoire des abords de la chapelle à l'identique avec notamment le cimetière</li> </ul>

N°	SITES	OBJET	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
<b>ÉLÉMENTS DE PAYSAGE</b>			
<b>PC</b>	CV ordinaire n°11 de Trois-Etots à Lieuvillers	Haie, alignement d'arbres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abattage interdit sauf autorisation pour raisons sanitaire ou de sécurité</li> <li>• En cas de coupe pour raisons sanitaire ou de sécurité, conservation de l'alignement caractéristique et remplacement obligatoire par un arbre de la même essence</li> </ul>
<b>PD</b>	VC n°13 de Trois-Etots à Cernoy	Haie, alignement d'arbres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abattage interdit sauf autorisation pour raisons sanitaire ou de sécurité</li> <li>• En cas de coupe pour raisons sanitaire ou de sécurité, conservation de l'alignement caractéristique et remplacement obligatoire par un arbre de la même essence</li> </ul>
<b>BOURG DE CERNOY</b>			
<b>ÉLÉMENTS BATIS DU PATRIMOINE</b>			
<b>P8</b>	55 Rue St Rémy	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>
<b>P9</b>	61 Rue St Rémy	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>
<b>P10</b>	136 Rue St Rémy	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>
<b>P11</b>	136 Rue St Rémy	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>
<b>P12</b>	302 Rue St Rémy	Porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Maintien des portes en bois existantes obligatoire ou rénovation en gardant le style originel.</li> </ul>

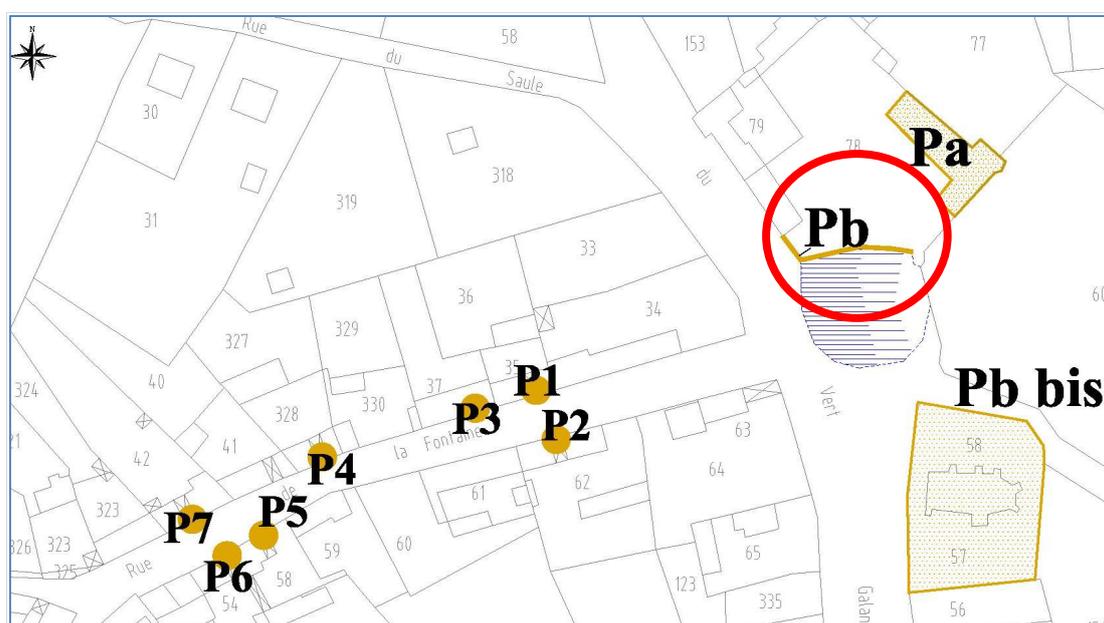
N°	SITES	OBJET	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
<b>Pc</b>	Rue du Vert Galant	Mur en pierre et en brique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute nouvelle percée (accès) dans l'enceinte du mur est interdite.</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Toute éventuelle rénovation devra permettre de maintenir le caractère de l'enceinte</li> </ul>
<b>Pd</b>	Rue du Vert Galant	Mur en pierre et en brique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute nouvelle percée (accès) dans l'enceinte du mur est interdite.</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Toute éventuelle rénovation devra permettre de maintenir le caractère de l'enceinte</li> </ul>
<b>Pe</b>	Rue St Rémy	Mur en pierre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute nouvelle percée (accès) dans l'enceinte du mur est interdite.</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierre notamment)</li> <li>• Toute éventuelle rénovation devra permettre de maintenir le caractère de l'enceinte</li> </ul>
<b>Pf</b>	Rue St Rémy	Bâtiments en pierre et en brique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire du bâtiment (alignement minéral sur la rue de St Rémy)</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Toute éventuelle rénovation devra permettre de maintenir le caractère de l'édifice existant (matériaux utilisés (pierres ou briques), ouvertures, toitures ...)</li> </ul>
<b>Pg</b>	Rue St Rémy	Bâtiments en pierre et en brique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire du bâtiment (alignement minéral sur la Rue St Rémy)</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Toute éventuelle rénovation devra permettre de maintenir le caractère de l'édifice existant (matériaux utilisés (pierres ou briques), ouvertures, toitures ...)</li> </ul>
<b>Ph</b>	Rue du Vert Galant	Eglise avec son clocher au-dessus de la porte d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien obligatoire du bâtiment avec l'ensemble des ouvertures existantes</li> <li>• Interdiction de boucher les ouvertures existantes</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Toute éventuelle rénovation devra permettre de maintenir le caractère de l'édifice existant (matériaux utilisés (pierres ou briques), ouvertures, toitures ...)</li> </ul>
<b>ÉLÉMENTS DE GESTION HYDRAULIQUE</b>			
<b>PA</b>	VC de Trois-Etots à Cernoy	Mare privée jouant un rôle important dans le recueil des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien de la mare obligatoire</li> <li>• Entretien obligatoire</li> <li>• Aménagements possibles sans remise en cause de sa fonction de recueil des eaux pluviales</li> </ul>

<i>ÉLÉMENTS DE PAYSAGE</i>			
<b>PB</b>	VC de Trois-Etots à Cernoy	Haie, alignement d'arbres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Abattage interdit sauf autorisation pour raisons sanitaire ou de sécurité</li> <li>• En cas de coupe pour raisons sanitaire ou de sécurité, conservation de l'alignement caractéristique et remplacement obligatoire par un arbre de la même essence</li> </ul>
<i>CIRCULATION DOUCE</i>			
	Circuit de randonnée « Le chemin des châteaux »	Sentier de randonnée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des chemins existants permettant l'itinéraire de randonnée identifié</li> </ul>

## PROTECTION Pb : MUR D'ENCEINTE DU CHATEAU AVEC PORCHE

N°	SITES	OBJET	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
Pb	Rue du Vert Galant	Mur d'enceinte du château et son porche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute percée (accès) dans l'enceinte du mur est interdite.</li> <li>• Maintien obligatoire de l'ouverture (porche) avec matériaux existants</li> <li>• Interdiction d'enduire les matériaux utilisés (pierres et briques notamment)</li> <li>• Toute éventuelle rénovation devra permettre de maintenir le caractère de l'enceinte</li> </ul>

*SITUATION : Hameau de Trois-Etots ; Rue du Vert Galant Parcelle D n°78*



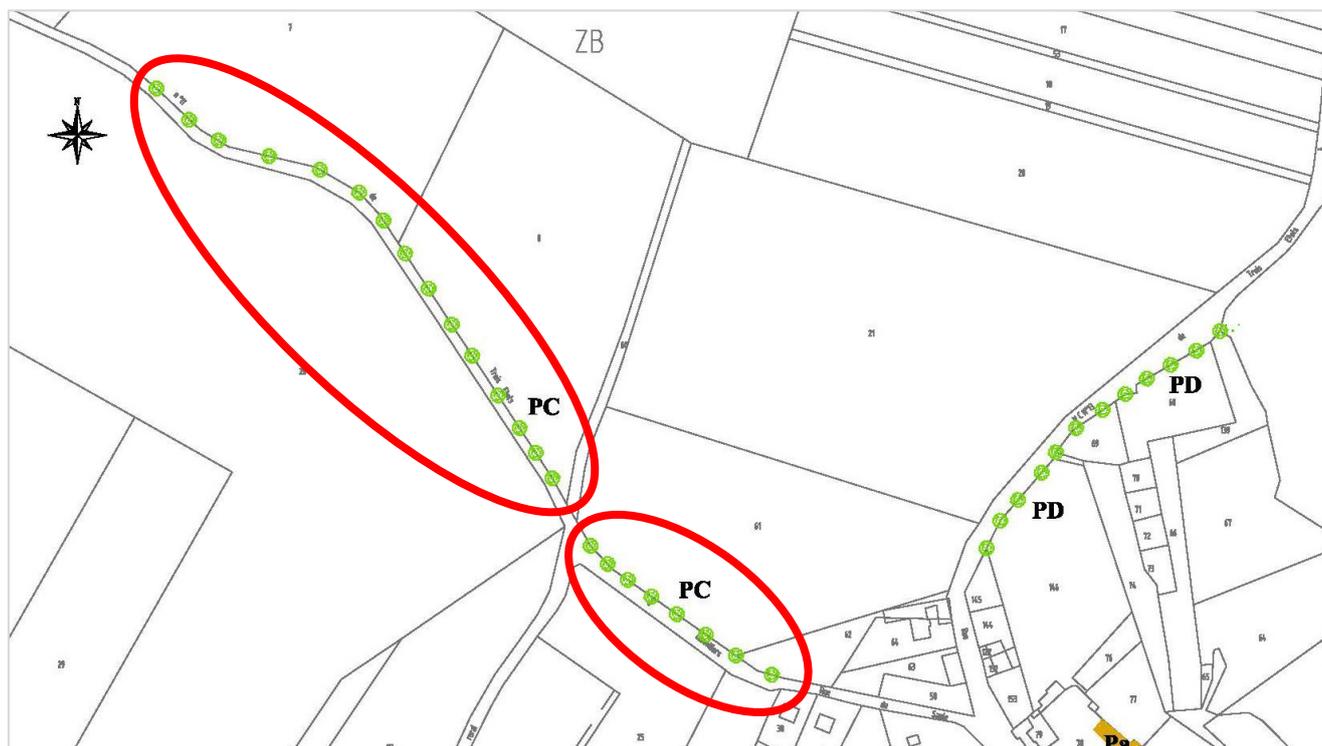
*PHOTOGRAPHIE ILLUSTRATIVE*



## PROTECTION PC : HAIE, ALIGNEMENT D'ARBRES

N°	SITES	OBJET	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
PC	CV ordinaire n°11 de Trois-Etots à Lieuvillers	Haie, alignement d'arbres	<ul style="list-style-type: none"> <li>Abattage interdit sauf autorisation pour raisons sanitaire ou de sécurité</li> <li>En cas de coupe pour raisons sanitaire ou de sécurité, conservation de l'alignement caractéristique et remplacement obligatoire par un arbre de la même essence</li> </ul>

*SITUATION : Hameau de Trois-Etots ; CV n°11 de Trois-Etots à Lieuvillers*



*PHOTOGRAPHIE ILLUSTRATIVE*



## PROTECTION CIRCULATION DOUCE : CIRCUIT DE RANDONNEE « LE CHEMIN DES CHATEAUX »

N°	SITES	OBJET	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
	Circuit de randonnée « Le chemin des châteaux »	Sentier de randonnée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des chemins existants permettant l'itinéraire de randonnée identifié</li> </ul>

*SITUATION : Nord du territoire communal*



*PHOTOGRAPHIE ILLUSTRATIVE*





---

## Annexe 3 : Cartes des emprises de SUP

---



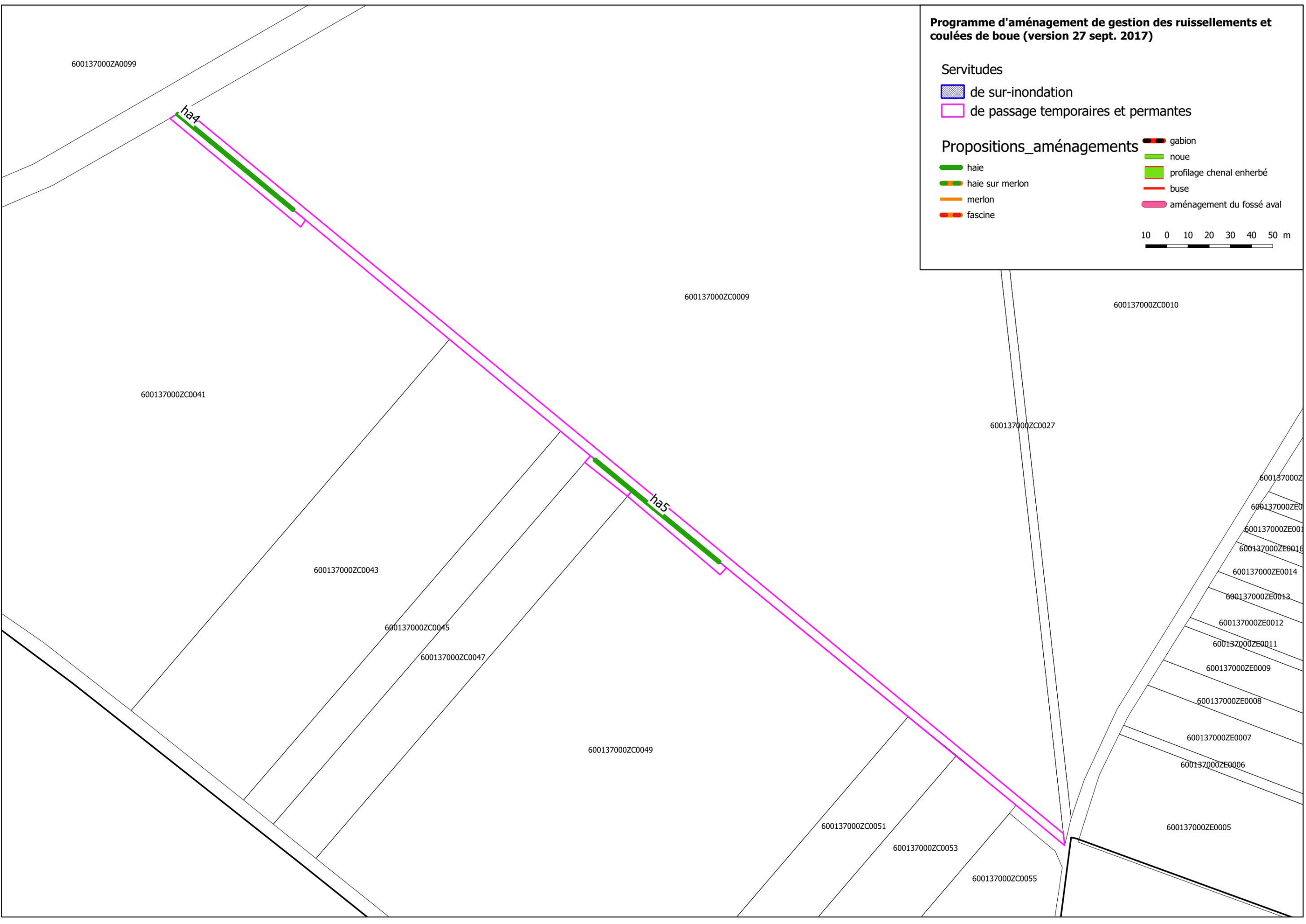
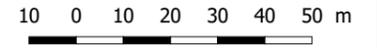
**Programme d'aménagement de gestion des ruissellements et coulées de boue (version 27 sept. 2017)**

**Servitudes**

-  de sur-inondation
-  de passage temporaires et permantes

**Propositions\_aménagement**

-  haie
-  haie sur merlon
-  merlon
-  fascine
-  gabion
-  noue
-  profilage chenal enherbé
-  buse
-  aménagement du fossé aval





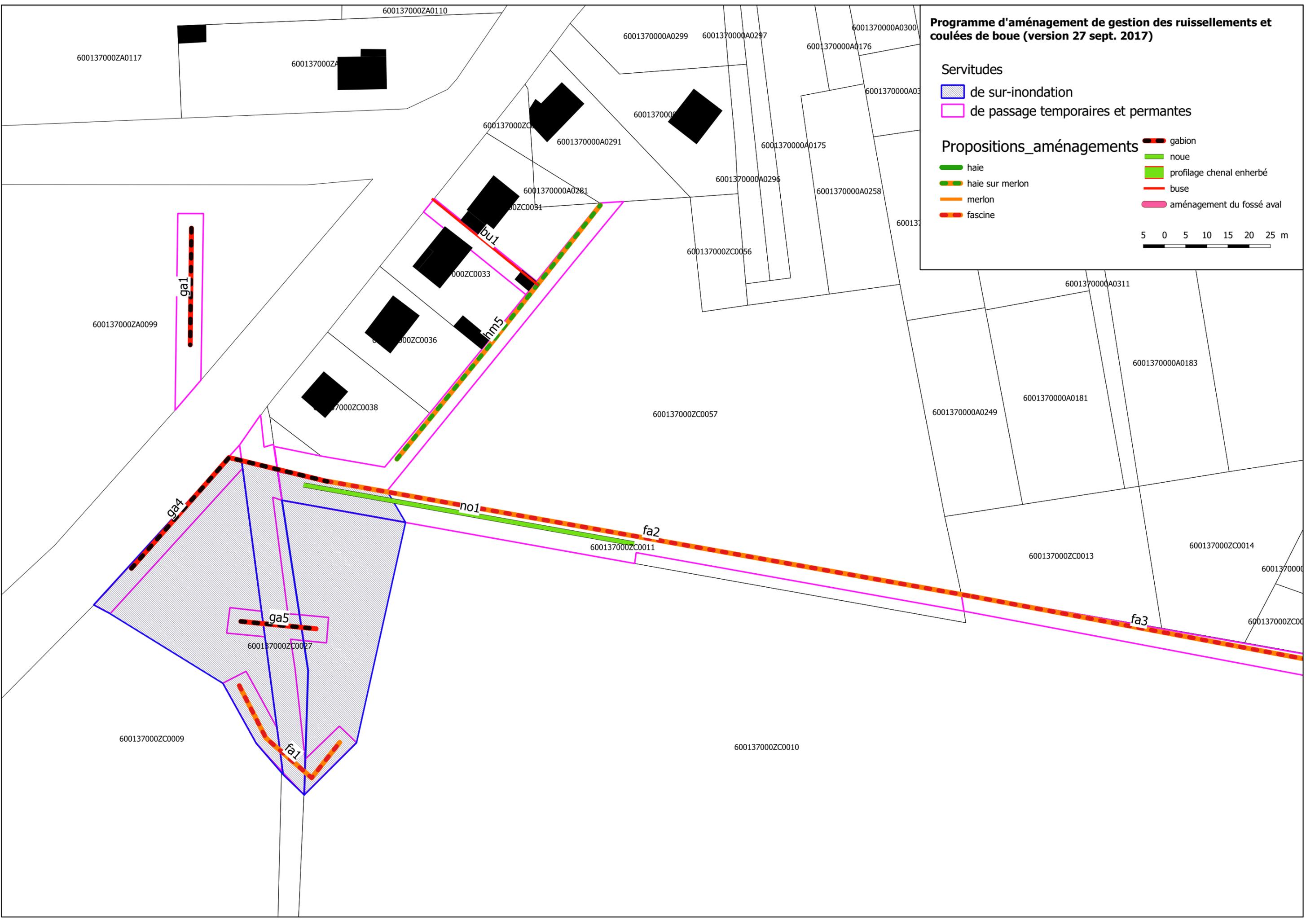
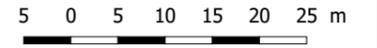
**Programme d'aménagement de gestion des ruissellements et coulées de boue (version 27 sept. 2017)**

**Servitudes**

-  de sur-inondation
-  de passage temporaires et permantes

**Propositions\_aménagement**

-  gabion
-  noue
-  profilage chenal enherbé
-  buse
-  aménagement du fossé aval
-  haie
-  haie sur merlon
-  merlon
-  fascine





**Programme d'aménagement de gestion des ruissellements et coulées de boue (version 27 sept. 2017)**

**Servitudes**

-  de sur-inondation
-  de passage temporaires et permantes

**Propositions\_aménagement**

-  haie
-  haie sur merlon
-  merlon
-  fascine
-  gabion
-  noue
-  profilage chenal enherbé
-  buse
-  aménagement du fossé aval

